



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE DIX HUIT JUILLET DEUX MILLE SEIZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **12 juillet 2016**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET -
Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - M. Thierry CHASTAGNER - M. Pascal CLOUAIRE
- Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT -
Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART -
M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-
Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE -
Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX -
Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA -
Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Olivier NOBLECOURT -
M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL -
Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18h05 à 20h59
Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18h05 à 20h59
M. Sadok BOUZAIENE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 18h05 à 20h59
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 18h05 à 20h59
Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 18h05 à 20h59
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18h05 à 20h59
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 18h05 à 20h59
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 18h05 à 20h59
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18h05 à 20h05
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18h05 à 20h05
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 18h05 à 20h05
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18h05 à 20h05

Absents à partir de 20H05 :

Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA -
Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET.

Secrétaire de séance : M. Fabien MALBET.

39 - FINANCES - Taxe d'habitation : pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale

FINANCES : Taxe d'habitation : pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale

Monsieur Hakim SABRI et Monsieur Vincent FRISTOT exposent,

Mesdames, Messieurs,

L'article 1639 A bis du Code Général des Impôts offre la possibilité aux collectivités locales de réviser ou de mettre en place des mesures fiscales.

Dans ce sens, l'article 1407 ter du Code Général des Impôts permet aux communes de majorer de 20 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Cette mesure vise, dans des zones où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, à inciter les propriétaires des dits logements, à les affecter à des locaux d'habitation en résidence principale.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Ressources du 27 juin 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de majorer de 20% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Hakim SABRI



Affichée le : 26 JUIL. 2016